

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

Décret n° 2002-3119 du 3 décembre 2002, portant ratification de la convention de garantie conclue, le 5 juillet 2002, entre la République Tunisienne et l'Agence française de développement et relative au prêt accordé à la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux pour la contribution au financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des régions du Sahel et de Sfax.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu la loi n° 2002-84 du 14 octobre 2002, portant approbation de la convention de garantie conclue, le 5 juillet 2002, entre la République Tunisienne et l'Agence française de développement et relative au prêt accordé à la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux, pour la contribution au financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des régions du Sahel et de Sfax,

Vu la convention de garantie conclue à Tunis, le 5 juillet 2002, entre la République Tunisienne et l'Agence française de développement et relative au prêt accordé à la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux.

Décète :

Article premier. – Est ratifiée, la convention de garantie conclue à Tunis, le 5 juillet 2002, entre la République Tunisienne et l'Agence française de développement et relative au prêt d'un montant de vingt-cinq millions (25.000.000) Euros, accordé à la Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux en vertu de la convention d'ouverture de crédit, conclue, le 5 juillet 2002, entre ladite Société et l'Agence française de développement pour la contribution au financement du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des régions du Sahel et de Sfax.

Art. 2. – Le ministre du développement et de la coopération internationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 décembre 2002.

Zine El Abidine Ben Ali

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

NOMINATIONS

Par décret n° 2002-3120 du 28 novembre 2002.

Monsieur Khaled Ghalleb, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur des études de mobilisation des

eaux à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2002-3121 du 28 novembre 2002.

Monsieur Taoufik Abdelhédi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'exploitation des barrages à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques relevant du ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2002-3122 du 28 novembre 2002.

Madame Hayet Chekir épouse Jounaidi, ingénieur général, est chargée des fonctions de sous-directeur des études générales hydrauliques à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2002-3123 du 28 novembre 2002.

Monsieur Tahar Ayeb, ingénieur général, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'entretien et de la maintenance des barrages à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2002-3124 du 28 novembre 2002.

Madame Madiha El Euch épouse Abid, chef de laboratoire en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur des modèles mathématiques d'exploitation des grands ouvrages hydrauliques à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2002-3125 du 28 novembre 2002.

Monsieur Khelil Jemmali, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur du contrôle de la sécurité des barrages à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2002-3126 du 28 novembre 2002.

Monsieur Khelifa Ben Turkia, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur du centre des barrages de l'extrême nord et de l'ichkeul à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2002-3127 du 28 novembre 2002.

Monsieur Moncef Belaid, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur de la programmation et du suivi des travaux des barrages à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.